

CONSEILS POUR FORMULAIRE OFFICIEL SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT INDIEN

Le formulaire officiel est accessible depuis le lien suivant : <https://indianvisaonline.gov.in/visa/>

Les conseils figurant sur ces présentes pages sont données à titre indicatif pour vous assister dans le remplissage des questions posées par le gouvernement Indien.

Le site peut être traduit en Français à l'aide de votre navigateur. Si vous ne comprenez pas suffisamment l'anglais, il convient de vous faire assister par une tierce personne pour remplir correctement le formulaire en ligne.

Veillez noter que le site subit parfois quelques **perturbations liées à une saturation du serveur** (Trop de personnes connectées au même moment). A ce titre, il convient de patienter et de réaliser la démarche en ligne sur le site du gouvernement Indien à un autre moment.

Il est alors inutile de nous contacter car nous ne serons pas en mesure de vous apporter un nouveau conseil supplémentaire.

***Illustration :** Cette saturation de serveur se manifeste souvent par l'impossibilité de passer à la seconde page en cliquant sur le bouton « Continue To Next Page ». Toutes les informations inscrites sont effacées et vous retombez sur cette même 1ere page déjà complétée.*

Il convient de noter dès le début votre numéro d'application temporaire, au cas où vous quitter le formulaire sans avoir terminé (Problème de connexion Internet par exemple). En effet, personne ne sera en mesure de vous donner ce numéro en cas de perte. Vous devrez alors recommencer le formulaire officiel.

Nous vous recommandons de terminer de compléter le formulaire en ligne si celui-ci a été commencé. Vous n'aurez alors pas besoin de votre numéro d'application temporaire.

Il convient d'utiliser Internet Explorer 8 ou 9 pour compléter les différentes questions du formulaire officiel.

Si en accédant au site du gouvernement Indien, apparaît une page qui vous demande un certificat de sécurité, vous pouvez l'installer en cliquant sur le lien « INSTALL SECURITY CERTIFICATE ».

Au cas où vous avez déjà rempli votre formulaire totalement ou partiellement et que vous avez effectué un enregistrement (« SAVE AND CONTINUE » ou « SAVE AND EXIT ») et souhaitez y accéder à nouveau, saisissez votre numéro d'enregistrement temporaire (Temporary Application). Si celui-ci a été perdu ; vous devrez tout recommencer car celui-ci ne peut pas être récupéré.

Si vous rencontrez des questions, en dehors des questions essentielles (Identité , Père, mère, passeport, nationalité, Adresse et coordonnées de l'hôtel, profession, Visa souhaité) pour lesquels aucune réponse n'est possible ; vous pouvez répondre en dernier lieu « NA » signifiant « Non Applicable »

Vous trouverez ci-dessous, quelques informations et précisions sur certaines questions du formulaire en ligne qui posent le plus de difficultés d'après notre expérience :

CHOIX DE L'AMBASSADE DE L'INDE

A la question « Indian Mission » Vous devez sélectionner le nom de l'Ambassade de l'Inde qui sera amené à étudier votre demande. Veuillez sélectionner « FRANCE - PARIS » dans le menu déroulant.

1. INFORMATIONS SUR LE REQUERANT

Saisissez tous les noms de famille tels qu'ils apparaissent sur le passeport (exemple : Dupont épouse Du-Château devient : DUPONT DU CHATEAU). Il convient de vérifier attentivement l'orthographe de votre saisie. Cette information sera reportée sur votre visa et toute faute d'orthographe rendrait votre visa invalide.

Saisissez tous les prénoms tels qu'ils apparaissent sur le passeport (exemple : Jean-Louis, Carl devient JEAN LOUIS CARL).

A la question «Citizenship/National Id No », Si vous détenez une carte d'identité nationale, saisissez son numéro. Si votre pays n'en délivre pas ou si vous n'en détenez pas car elle est facultative, saisissez « NA » signifiant non-applicable.

A la question « Visible Identification marks » Si vous avez un signe physique distinctif permettant de vous identifier, Inscrivez le en anglais. Si vous n'en avez pas, saisissez « NA » signifiant « *non applicable* ».

Sélectionnez la nationalité du requérant parmi les options du menu déroulant (liste des pays reconnus par le Gouvernement Indien en anglais). Dans le cas de nationalités multiples, le pays sélectionné doit correspondre à la nationalité du passeport qui sera présenté pour la demande de visa.

2. INFORMATIONS SUR LE PASSEPORT

A la première question sur le numéro du passeport, il convient particulièrement de vérifier attentivement l'orthographe et les chiffres de votre saisie. Vous serez seul responsable en cas de mauvaise saisie, et votre visa serait invalide.

3. COORDONNEES DU REQUERANT

Attention à bien faire précéder les numéros de téléphone inscrits par 33 pour la France. Par exemple : 0145236987 devient 331145236987.

4. INFORMATIONS SUR LA FAMILLE DU REQUERANT

Il faut sélectionner et saisir avec exactitude les nationalités et noms et prénoms des pères, mères, conjoint du requérant.

5. INFORMATIONS SUR LA PROFESSION DU REQUERANT

Il faut sélectionner la profession du requérant. Attention, certaines professions sont soumises à restriction concernant la demande de visa touristique. Il s'agit notamment de tous les métiers liés aux médias : Télévision, presse, radio, communication.

6. INFORMATIONS SUR LE VISA SOUHAITE

Il faut sélectionner le type de visa souhaité. « Tourisme » pour un séjour touristique ou « Business » pour un séjour « Affaires ».

A cette étape, il vous a demandé de saisir l'aéroport ou le port d'entrée sur le territoire Indien et l'aéroport ou le port par lequel vous sortez du territoire Indien.

7. INFORMATIONS SUR LES PRECEDENTES VISITES EN INDE

Si le requérant a déjà effectué un voyage en Inde dans le passé, sélectionnez l'option « YES » et répondez aux questions 3 à 9. Sinon, sélectionnez « NO » pour masquer les questions suivantes.

Si vous répondez « YES », vous devrez indiquer certaines informations sur les séjours précédents ainsi que vos visas précédents, parmi lesquels l'adresse exacte où vous avez résidé ; ainsi que le numéro du visa que vous aviez obtenu. Si vous n'êtes plus en possession de ces informations ; vous indiquerez « NA ».

8. INFORMATIONS SUR LES PRECEDENTS VOYAGES DU REQUERANT

A la question 2 et 3, vous inscrirez le nom complet, l'adresse et les coordonnées téléphoniques d'un contact en Inde du requérant. Si le requérant n'a aucun contact en Inde, vous pouvez inscrire le nom, l'adresse et les coordonnées téléphonique de l'hôtel dans lequel le requérant prévoit de séjourner.

Si vous n'avez ni nom de contact ni hôtel encore réservé ; vous pouvez inscrire le nom, l'adresse et les coordonnées téléphoniques d'un hôtel dans lequel vous prévoyez de séjourner.

A la question 5, 6 et 7, vous inscrirez le nom complet, l'adresse et les coordonnées téléphoniques d'un contact en France du requérant. Celui-ci peut être votre mère, votre père, votre enfant majeur etc...

9. VERIFICATION DE VOS INFORMATIONS

Vérifiez l'exactitude et la bonne orthographe des données que vous avez saisies.

Vérifier particulièrement votre état-civil (nom, prénom, numéro de passeport, Adresse du Contact ou de l'hôtel en Inde, Noms et prénoms des parents).

Toute faute d'orthographe rendrait votre formulaire ou votre visa invalide. Appuyer sur le bouton « VERIFIED AND CONTINUE » pour les valider et passer à l'étape suivante.

Si vous constatez une erreur de saisie, vous cliquerez sur le bouton « MODIFY/EDIT » pour modifier vos informations .

10. EDITION DE VOTRE FORMULAIRE

Vous noterez soigneusement votre numéro de dossier.

Si toutefois, vous constatez une erreur de saisie, il vous faudra tout recommencer car le visa qui vous sera délivré ne sera pas valide.

Vous cliquerez sur « Print Form », pour afficher votre formulaire officiel au format PDF. Celui-ci récapitulera toutes les informations que vous avez saisies, et comprendra un code barres d'identification.

Vous devrez alors imprimer ce formulaire officiel et le joindre à votre dossier. Nous vous recommandons vivement de l'enregistrer sur votre ordinateur.

11 – SIGNATURE DU FORMULAIRE

Pour être valable, le formulaire officiel doit être signé par le requérant du visa à deux endroits : Signature sous l'espace photo en première page sans dépasser le cadre réservé et signature en seconde page en bas à droite.

Il faudra joindre 2 photos conformes aux normes du gouvernement indien dont 1 collée sur l'espace réservé en haut à droite de la première page du formulaire officiel. Les photos aux normes officielles françaises requises pour les passeports, carte d'identité ne sont pas acceptées